

**Séance du 7 février 2019**

**Délibération n° 2019-16**

L'an deux mil dix-neuf, le 7 du mois de février à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 31 janvier 2019.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur David LOUBRY, Madame Catherine SADDE, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre Marie DELANOY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD  
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Georges CHALMET à Madame Josette BEAUBIER, Madame Jacqueline PRENCHERE à Monsieur Olivier FILLIAT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Laetitia FREMONT, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistait également à la réunion Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	23
Nombre de suffrages exprimés	25
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstention	1

**NOMENCLATURE ACTES**

N°: 5-7      Thème : intercommunalité

**Objet : avis relatif à l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Cérilly**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

CONSIDERANT le projet d'extension de la maison de santé pluridisciplinaire porté par la commune de Cérilly ;

CONSIDERANT qu'en 2016, en Pays de Tronçais, la part des bénéficiaires de l'Aide à la Complémentaire Santé parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale était de 7,3 % (4,1 % en Allier) ;

CONSIDERANT que 27,5 % des assurés du Régime général de la Sécurité sociale étaient en affection longue durée (moyenne départementale 21,3 %) ;

CONSIDERANT qu'en 2017, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé était de 320, soit 84 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 20-64 ans contre 45 dans l'Allier, et 29 au niveau national (Source : Caf.data, 2017) ;

CONSIDERANT que la commune de Cérilly ne compte plus qu'un seul médecin généraliste depuis septembre 2018 ;

CONSIDERANT les démarches entreprises par la commune pour attirer un nouveau médecin ;

CONSIDERANT l'intérêt majeur pour notre territoire de disposer d'un tel équipement ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article** d'émettre un avis favorable au projet d'extension de la maison de santé  
**unique :** pluridisciplinaire de Cérilly.

Fait et délibéré le 7 février 2019,

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente



Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.